

## **LUNDI LE 15 FÉVRIER 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 février 2010 à 20 h 30 au lieu habituel des sessions au 750, rue Principale à Saint-Liguori. La séance est présidée par son honneur le maire M. Serge Rivest. Sont également présents Mesdames les conseillères Chantal Gaudet et Ghislaine Pomerleau et Messieurs les conseillers Claude Bélisle, Jean Bourgois, Sylvain Loyer et Pierre-Luc Payette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Édith Gagné est aussi présente.

Les membres du conseil tous présents renoncent à l'avis de convocation suivant la loi.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Octroi du contrat des collectes des matières résiduelles à trois voies
2. Couverture / José Beausoleil inc.
3. Fermeture d'une partie du chemin au rang Camp Notre-Dame
4. Leroux Beaudoin Hurens & associés / Réalisation d'un plan d'aménagement
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2010-036

### **1. OCTROI DU CONTRAT DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À TROIS VOIES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a entrepris une procédure d'appel d'offres publiques visant l'adjudication éventuelle d'un contrat de collecte, transport, récupération et valorisation des matières recyclables et organiques et collecte, transport et élimination des déchets solides, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a reçu une seule soumission et qu'elle est conforme en vertu de l'appel d'offres du 2 octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm déclare qu'EBI Environnement inc. a produit la plus basse soumission conforme eu égard à l'appel d'offres concernant la collecte, le transport, la récupération et la valorisation des matières recyclables et organiques et la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Liguori n'adhère aucunement avec l'option deux de la soumission déposée par EBI Environnement inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Pomerleau  
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori octroie le contrat de la collecte, le transport, la récupération et la valorisation des matières recyclables et organiques et la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2015.

Adoptée.

2010-037

**2. COUVERTURE / JOSÉ BEAUSOLEIL INC.**

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat de réfection de la toiture du centre communautaire aux Couvertures José Beausoleil inc. par résolution du 10 mai 2005 et portant le numéro 2005-086;
- CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux, il a été constaté qu'il y avait des infiltrations d'eau dans la salle;
- CONSIDÉRANT QUE les représentants des Couvertures José Beausoleil inc. ont fait une inspection à la demande de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE les représentants des Couvertures José Beausoleil inc. ont conclu que la cause des infiltrations ne dépendait pas de leurs travaux mais de la présence d'une conduite de chauffage dans l'entre toit;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services d'un expert pour déterminer la cause des infiltrations;
- CONSIDÉRANT QUE l'expert a exclu la possibilité que les conduites de chauffage soient à la source des problèmes;
- CONSIDÉRANT QUE bien que mis en demeure et ayant pris des engagements de procéder à des travaux correctifs, les Couvertures José Beausoleil inc. n'ont pas remédié au problème, cela malgré la garantie conventionnelle de cinq ans sur les travaux initiaux;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû faire des travaux correctifs sur la toiture en octobre 2008 et ceci a finalement résolu le problème d'infiltration d'eau par la toiture. Les travaux correctifs ont permis de démontrer sans équivoque que les travaux des Couvertures José Beausoleil étaient déficients;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs ont coûté 21 474,47 \$ à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle  
Appuyé par M. Jean Bourgeois

et résolu unanimement de mandater Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé afin d'intenter les procédures judiciaires qui s'imposent à l'encontre des Couvertures José Beausoleil inc. en regard du coût des travaux de réfection de la toiture du centre communautaire.

Adoptée.

2010-038

**3. FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN AU RANG CAMP NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU' une municipalité peut par résolution fermer un chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet  
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori procède à la fermeture d'une partie d'un chemin au rang Camp Notre-Dame ci-dessus décrit :

**DÉSIGNATION DU CHEMIN FERMÉ**

a) une partie d'un chemin montré à l'originnaire, sans désignation cadastrale, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Liguori, circonscription foncière de Montcalm; cette dite partie est bornée comme suit, savoir : vers le nord-est et vers le sud-ouest par d'autres parties du chemin montré à l'originnaire; vers le sud-est par le lot 127-1 dudit cadastre; vers le nord-ouest par la partie du lot 356 décrite ci-dessous au paragraphe b) de la présente désignation; et mesurant; douze mètres et trente-deux centièmes (12.32 m) dans sa ligne nord-est; trente mètres et quarante-huit centièmes (30.48 m) dans sa ligne sud-est; onze mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (11.94 m) dans sa ligne sud-ouest; trente-trois mètres et trente-trois centièmes (33.33 m) dans sa ligne nord-ouest et contenant 382.0 mètres carrés en superficie.

Rattachement : Le coin sud de la partie de l'ancien chemin décrite au paragraphe précédent correspond au coin ouest du lot 127-1 dudit cadastre.

Adoptée.

2010-039

**4. LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS / RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT**

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet

Appuyé par Mme Ghislaine Pomerleau

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori autorise une dépense de 2 300 \$ pour la réalisation d'un plan d'aménagement par la Firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés.

Adoptée.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Serge Rivest, maire, répond aux questions des personnes présentes à la réunion.

**2010-040**

## **6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Chantal Gaudet  
Appuyé par M. Claude Bélisle

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée (21 h 30).

Adoptée.

---

M. Serge Rivest  
Maire

---

Mme Édith Gagné  
Secrétaire-trésorière, DG